

FÉVRIER 2012

Le Vallacquois



Bulletin
d'informations
municipales

FÉVRIER 2012 Volume IX Numéro 1

AU COEUR DE LA NATURE

*Bonne saison
hivernale !*

www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca





Mot de la mairesse

Le visage de Val-des-Lacs s'est transformé depuis quelques années, gage de notre prise en charge et de notre fierté collectives. Notre municipalité assure également une présence croissante et représentative de ce dynamisme dans la région des Laurentides. À bien des égards, elle est citée en exemple pour diverses initiatives, comme par exemple, la revitalisation de son noyau villageois, son offre culturelle, ses activités de loisir, et sa politique visant à développer les services aux familles et aux aînés.

Au fait de cette réalité, le conseil municipal veut continuer à créer un milieu de vie enrichissant pour tous axé sur les services aux citoyens. Tout en investissant de manière continue dans l'amélioration de nos infrastructures et équipements, nous voulons également soutenir le développement culturel de notre communauté, créer des occasions de rencontre pour notre population et mettre en place des activités de loisirs pour tous. Par ailleurs, plusieurs activités offertes au calendrier de la municipalité visent à répondre aux demandes et initiatives de citoyens et citoyennes et à les soutenir dans l'organisation de ces événements.

En 2011, plusieurs activités ont mobilisé de nombreuses personnes de tous âges et ces activités ont été couronnées de grand succès. Les nombreux commentaires positifs reçus sont notre plus belle récompense. La participation et la reconnaissance locale de la population demeurent la plus grande fierté du conseil et de l'administration municipale.

De beaux défis nous attendent en 2012. Notre préoccupation première demeurera l'amélioration du réseau routier et le renouvellement de la machinerie. Nous allons procéder à la préparation d'un plan d'action à court et à long terme pour notre réseau routier. Nous avons prévu tenir une consultation publique sur le plan proposé ainsi que sur le règlement d'emprunt qui sera sans doute nécessaire pour mener à bien ces travaux dans des délais raisonnables.

Nous verrons également à la mise en place de la politique familles/aînés pour laquelle une subvention a été reçue, et à renforcer nos mécanismes de communication avec la population.

La communication demeurera une priorité pour les années à venir. Nous serons appelés à nous mobiliser pour trouver des solutions nous permettant d'améliorer notre municipalité. Donner une information exacte, sans distorsion tout en s'assurant que cette information soit bien comprise par les citoyennes et citoyens est une priorité du Conseil.

En tant que mairesse, je rappelle l'importance de continuer à innover et à rehausser notre image. La municipalité de Val-des-Lacs est exceptionnelle et nous nous engageons à ce qu'il en soit ainsi encore longtemps.

Berthe Bélanger, mairesse

Révision du classement d'assurance Protection incendie

Un nouvel outil pour négocier vos primes d'assurance-habitation.

Bien que nous considérions souvent l'assurance dispendieuse, elle demeure une protection de prédilection devant la possibilité de se retrouver devant rien.

Pendant plusieurs années, la municipalité de Val-des-Lacs a investi dans son service des incendies selon un plan mis en œuvre par notre municipalité et la MRC des Laurentides. Ce plan s'appelle le schéma de couverture de risques.

Le dernier geste à poser pour compléter ce plan est l'acquisition d'un camion-

citerne, et ce dernier nous sera livré à la fin août. Ce véhicule assistera le camion principal acquis en 2006. Il fournira la réserve d'eau nécessaire exigée par les assureurs.

L'avantage que nous pouvons tirer de nos équipements incendies renouvelés est la possibilité de négocier une réduction de prime d'assurances. Actuellement, les courtiers en assurances se regroupent afin de déterminer les risques que représente une municipalité par rapport à une autre. Jusqu'à aujourd'hui Val-des-Lacs était classée 5, soit la plus basse cote indiquant un haut risque.

Avec l'acquisition de la nouvelle citerne qui s'ajoute à nos équipements existants et grâce à la qualité de notre équipe de pompiers, Val-des-Lacs a obtenu la note 3B. Vous pouvez donc négocier avec vos assureurs pour obtenir une réduction de prime puisque le risque de perte matérielle sera considéré comme moindre.

Vous pouvez vous procurer le document de révision de classement de la protection incendie du SIAI à présenter à votre assureur sur le site internet de la municipalité ou à la réception de l'hôtel de ville.

ÉCO-CENTRE

La municipalité a apporté des modifications à son éco-centre municipal situé au 20, chemin Charron, derrière le garage municipal.

L'éco-centre est un centre de récupération qui reçoit les matières refusées dans la collecte des déchets domestiques pour en assurer la récupération ou la valorisation et ainsi diminuer la quantité de déchets enfouis. Posez un geste concret en faveur du développement durable en y rapportant ces matières dont l'enfouissement représente un danger pour l'environnement. La municipalité est très fière de l'aboutissement de ce projet qui représente une initiative de développement durable s'inscrivant dans le cadre de la Charte sur la réduction des matières résiduelles et de l'engagement signé en 2009 par la municipalité.

Avec la nouvelle configuration de l'Éco-centre, les manœuvres de déchargements des matières par les citoyens et la circulation des usagers sur le site, sont mainte-

nant facilitées. Ce site permet à la municipalité de maximiser la valorisation des matières et aussi d'assurer la sécurité des usagers.

La clientèle visée par l'Éco-centre se compose des résidents et des petits entrepreneurs locaux (remorque maximum de 4 x 8 pieds). Pour l'instant, il n'y a pas de frais prévus pour apporter les matières.

Puisque l'Éco-centre est dorénavant muni d'une clôture verrouillée, veuillez consultez l'horaire suivant pour y accéder :

| | |
|----------|--------------------------|
| Mercredi | 18 h à 20 h |
| Vendredi | 18 h à 20 h |
| Samedi | 9 h à 12 h - 13 h à 16 h |

Des heures supplémentaires peuvent être ajoutées pendant les périodes de collecte des gros rebuts.

Matières acceptées

- résidus de construction, de rénovation et de démolition
- pneus d'automobile hors d'usage
- meubles et matelas
- appareils électriques et électroniques
- résidus domestiques dangereux (RDD);

- matières recyclables (papier, carton, verre, plastique, métal*)

* Rapportez vos rebuts de métal à l'éco-centre. La revente de matériau est facile et elle permet de financer l'amélioration des services de votre éco-centre municipal.

Consignes d'utilisation de l'Éco-Centre

- Les services des Éco-centres sont gratuits et s'adressent aux résidents seulement. Les entrepreneurs doivent rapporter les matières aux dépôts de matériaux secs (des frais s'appliquent).
- Vous devez présenter une preuve de résidence sur le territoire de la MRC des Laurentides.
- La quantité maximale de matériaux acceptés par visite est l'équivalent d'une remorque de 4 pieds x 8 pieds x 2 pieds (64 pieds cubes).
- Le **tri des matériaux** doit être fait **AVANT** l'arrivée à l'éco-centre.
- Aucun véhicule lourd n'est accepté sur le site.
- Les préposés des Éco-centres ne sont pas tenus d'aider les citoyens à décharger les matières.

Devenez membre d'un comité, bénévole ou pompier à la municipalité !



La Municipalité est à la recherche de personnes désireuses de servir la communauté vallacquoise en devenant membre du Comité consultatif en environnement (CCE), du Comité familles et aînés, bénévole à la bibliothèque ou pompier volontaire.

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature (incluant leurs coordonnées) à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture ou écrire à :

Municipalité de Val-des-Lacs
349, chemin de Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec) J0T 2P0

Téléphone : 819 326-5624 poste 3606
Télécopieur : 819 326-7065

Courriel :
adjointe@municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Comité consultatif en environnement

Le comité a pour mandat d'élaborer un

plan d'action en environnement et de rendre des avis sur divers dossiers à l'étude ou sur toutes questions soumises par le Conseil municipal dans le champ d'action de l'environnement.

Comité familles et aînés

En 2010, la Municipalité de Val-des-Lacs a entrepris une démarche visant à élaborer une politique familiale municipale (PFM) et à être reconnue comme municipalité amie des aînés (MADA). Le comité a été mandaté par le conseil pour développer cette politique et soutenir sa mise en œuvre. Le comité est à la recherche de personnes représentant la catégorie jeune.

Bibliothèque de Val-des-Lacs

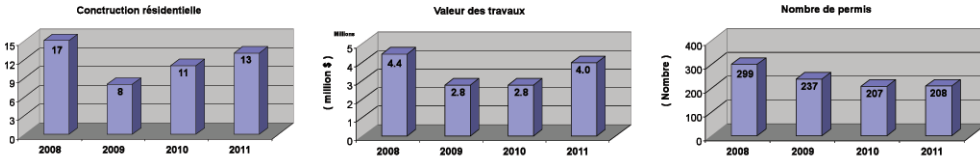
Comme la bibliothèque Alain Lamontagne s'est récemment jointe au Réseau des bibliothèques des Laurentides, son

horaire a été légèrement modifié (voir l'article ci-dessous). Des bénévoles sont recherchés-es principalement pour assurer la plage horaire du samedi matin (10 h à 12 h) ou comme remplaçante pour les autres plages horaires.

Pompier de Val-des-Lacs

Sous l'autorité des officiers du Service de sécurité incendie, le pompier est appelé à lutter contre les incendies notamment par des opérations de sauvetage et de protection des biens. Il est aussi appelé à participer à l'inspection et à l'entretien de la caserne et des équipements utilisés en cas d'incendie et au cours de diverses interventions d'urgence. Le pompier doit également participer à des séances d'entraînement.

Rapport des demandes en urbanisme en 2011



Le service d'urbanisme a reçu 21 demandes de PIIA et 9 demandes de dérogation mineure en 2011.

De plus, un règlement sur le contrôle des vidanges de fosses septiques sera adopté durant l'hiver 2012 pour permettre à la Municipalité de récolter les amendes des contrevenants.

Ainsi, selon le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, il est du devoir de toute municipalité de faire respecter les dispositions du règlement provincial qui prévoit qu'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre ans et qu'une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux ans.

Les municipalités qui ne se prévalent pas d'un règlement municipal pour l'application du règlement provincial voient les amendes réclamées aux contrevenants être remises au gouvernement.

Visite de notre député Claude Cousineau

Comme à son habitude, notre député de Bertrand, Monsieur Claude Cousineau se déplacera dans notre municipalité le vendredi 2 mars prochain. Si vous désirez rencontrer Monsieur Cousineau et fixer un rendez-vous, nous vous invitons à communiquer avec Madame Nicole Verville, adjointe administrative, aux coordonnées suivantes: 197, rue Principale, bureau 101, Ste-Agathe-des-Monts, J8C 1K5
Tél. : 819 321-1676 ou 1 800 882-4757



3^e exposition de peintures à Val-des-Lacs

Pour sa 3^e exposition, la Municipalité et le ministère de la culture ont l'honneur de recevoir : Roland Benoit (Blainville), Diane Bouthillier (Sainte-Agathe-des-Monts), Jean-Jacques Pharand (Lachute), et Kara Williams (Val-des-Lacs). Les murs de l'hôtel de ville, de la bibliothèque et du pavillon Bélair seront transformés en des lieux d'effervescence artistique à découvrir. Venez voir, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h et les jours d'ouverture de bibliothèque.

Suggestions et commentaires : n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des suggestions et/ou des commentaires concernant les activités sportives, sociales et culturelles de la municipalité ! Bonne saison !

Jean Ouimet, intervenant en loisirs et culture
819 326-9681 loisirs-culture@municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Gestion des ordures

Depuis le 1^e juillet 2011, la régie inter-municipale des Trois-Lacs est responsable de la collecte et du transport des matières résiduelles pour les municipalités de Val-des-Lacs, Lac-Supérieur et St-Faustin-Lac-Carré. À compter d'avril 2012, la régie opérera sa propre collecte avec trois camions automatisés. Jusqu'en avril, le service sera assuré par un contrat avec la compagnie Les services de récupération et conteneurs Miller Inc.

La collecte continuera de s'effectuer le **LUNDI** pour Val-des-Lacs.

Le calendrier de collecte 2012, que vous recevrez par le biais du Publi-sac, vous indiquera le type de collecte selon la semaine ainsi que les journées où la collecte sera effectuée. Vous pouvez également consulter en tout temps le calendrier de collecte sur le site Internet de la municipalité.

Voici quelques consignes qui permettront de **réussir la transition** :

- Vos bacs devront être mis à la rue, la veille du jour de la collecte et être placés de façon à permettre facilement la prise du bac avec le bras automatisé des nouveaux camions.
- Vos bacs devront le plus possible être mis au bord de la rue à un endroit plat, être à au moins 45 cm d'un autre bac ou de tout autre obstacle.
- Ne jamais mettre d'objets ou de mécanismes particuliers ayant pour but de retenir le couvercle.
- Pour les personnes qui ont des problèmes avec certains animaux, il sera possible d'obtenir un bac avec serrure approuvée par la régie (des frais pour la différence entre les deux catégories de bac seront applicables). La régie sera là pour vous accompagner dans ces changements.

ATTENTION IMPORTANT

IL EST TRÈS IMPORTANT DE VÉRIFIER RÉGULIÈREMENT VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE, CAR IL SE PEUT QUE VOTRE MUNICIPALITÉ OU VOTRE SECTEUR CHANGE DE JOURNÉE OU MÊME DE SEMAINE DE COLLECTE DURANT LA PÉRIODE DE TRANSITION.

La Bibliothèque se modernise

Récemment, la bibliothèque municipale s'est jointe au Réseau des bibliothèques des Laurentides. Cette initiative du conseil municipal permettra aux lecteurs et lectrices de Val-des-Lacs de bénéficier d'un choix élargi de livres et de documents, de se prévaloir du prêt entre bibliothèques et d'accéder à la collection régionale par Internet.

Pour célébrer cet événement, la municipalité vous invite cordialement à l'inauguration de la bibliothèque maintenant désignée « bibliothèque Alain Lamontagne ». Vous aurez l'occasion de rencontrer ce conteur et musicien de Val-des-Lacs.

Un hommage rendu à M. Victor Godon ainsi qu'aux anciens maires et mairesse aura été auparavant effectué afin de reconnaître les familles ayant œuvrées à bâtir la Municipalité de Val-des-Lacs.

En espérant avoir l'honneur de vous accueillir dès 13 h à la bibliothèque de Val-des-Lacs le **11 février prochain** !

RÈGLEMENT CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE

Le règlement de la bibliothèque a été modifié pour s'harmoniser avec celui du Réseau. Une copie sera remise à tous les usagers lors de leur prochaine visite à la bibliothèque. Vous pouvez également consulter le document complet sur le site Internet de la municipalité. Un sommaire vous est présenté ci-dessous:

ABONNEMENT ET TARIFS

Les résidents permanents et saisonniers de la municipalité de Val-des-Lacs peuvent s'abonner à la bibliothèque municipale gratuitement. Une seule carte est émise à chaque abonné (pas de duplicata).

Toute personne qui s'abonne à la bibliothèque municipale doit présenter une (1) pièce d'identité valide avec adresse, émise au cours des douze (12) derniers mois. Toute personne de moins de dix-huit (18) ans doit faire signer sa carte, en présence d'un employé de la bibliothèque par un de ses parents ou par son tuteur. Les abonnés actuels pourront mettre à jour leur dossier lors de leur prochaine visite à la bibliothèque.

PRÊT ET RÉSERVATION DE DOCUMENTS

La durée du prêt est de 3 semaines pour tous les documents (livres, revues, vidéos, etc.). Seuls les documents en référence ne peuvent être réservés et ils doivent être consultés sur place.

En tout temps, l'abonné est autorisé à avoir à son dossier un maximum de dix documents empruntés (3 livres, dont 1 classé nouveauté, 5 revues et 2 documents audio-visuels).

En tout temps, l'abonné ne peut avoir plus de trois documents en réservation dans son dossier dont une nouveauté.

Un abonné peut obtenir le renouvellement de sa période de prêt sauf si le document demandé a été réservé par un autre abonné. Après un (1) renouvellement, le document doit être remis à la bibliothèque pour au moins une (1) semaine.

L'abonné doit respecter les délais de prêt des documents, les frais de retard prévu sont de 0.25 \$ par jour ouvrable par document. Si le document n'est toujours pas remis après un délai de douze (12) jours ouvrables la bibliothèque envoie une facture à l'abonné. Le montant facturé comprend le coût du document et, s'il y a lieu, les frais de reliure ainsi que les frais d'émission de facture de deux (2) dollars.

UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES ET D'INTERNET

L'accès aux postes informatique est offert par bloc d'une (1) heure. Cette période peut être prolongée si l'accès aux postes informatiques n'est pas demandé par d'autres usagers.

Pour utiliser un poste informatique, un usager de moins de dix-huit (18) ans doit d'abord avoir fait signer le formulaire d'autorisation par un de ses parents ou par son tuteur. Tout enfant de onze (11) ans ou moins doit être accompagné d'un usager adulte pendant sa période de consultation.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les périodes d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes :

Mardi 13 h 30 à 15 h 30

Mercredi 13 h 30 à 15 h 30

Judi 19 h 00 à 21 h 00

Samedi 10 h 00 à 12 h 00





Visitez notre nouveau site internet !

Notre site internet a fait peau neuve. Se voulant à l'image du dynamisme et de la créativité qui caractérise notre municipalité, vous y trouverez une foule d'informations utiles pour vous informer et vous divertir.

www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Internet haute vitesse : enfin disponible sur le territoire !



Xplornet, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la municipalité de Val-des-Lacs sont heureux de vous inviter à une soirée d'information sur les avantages du nouveau système Internet haute vitesse bientôt déployé sur le territoire.

Quand : **8 février prochain à 19 h** Où : **Hôtel de ville de Val-des-Lacs**

Patinoire

Visitez le local aménagé pour les jeunes âgés entre 12 et 17 ans les vendredis de 19 h à 22 h. Situé dans la roulotte près de la patinoire, le local est un lieu de rencontre où sont offerts des jeux et de l'animation.

HORAIRE

| Activités | Samedi | Dimanche | Mercredi Jeudi Vendredi |
|----------------|-------------|-------------|-------------------------------|
| Hockey | 10 h à 12 h | | |
| Patinage libre | | 10 h à 11 h | |
| Ballon-Balai | | 11 h à 12 h | |
| Patinage libre | 13 h à 15 h | 13 h à 15 h | |
| Hockey | 15 h à 17 h | 15 h à 17 h | |
| Hockey | 18 h à 20 h | | 18 h à 20 h |
| Patinage libre | 20 h à 22 h | | 20 h à 22 h |



Lorsque la patinoire est fermée, il n'y a aucune surveillance et la roulotte n'est pas accessible. Il est toutefois possible d'accéder à la patinoire.

COORDONNÉES DE LA MUNICIPALITÉ

Téléphone : 819 326-5624

Télécopieur : 819 326-7065

Numéros de poste

3600 : Colette Gagnon, réception

3601 : Sylvain Michaudville,
directeur général

3602 : Michelle Bélisle,
directrice des finances

3603 : Berthe Bélanger, mairesse

3604 : Francis Beaulieu,
inspecteur municipal

3605 : Farid Madaoui,
responsable de la voirie

3606 : Véronique Cronier, adjointe
Stéphanie Russell, adjointe

3607 : Ginette Guérard, bibliothèque

3609 : Garage municipal

3612 : Jonathan Ruffo, incendie

3613* : Jean Ouimet, loisirs et culture

* Vous pouvez laisser un message à monsieur Jean Ouimet au poste 3613 mais prenez note qu'il vous est également possible de le rejoindre au numéro suivant : 819 326-9681.